

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mercredi 16 Avril 2008 à 19 h 30

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
RICHARD Bernard	VALLEE Marc	BELDENT Jeannine ALBEROLA Benoît PIERRE Bernard-Jean
CITRY	CHANGIS SUR MARNE	JOUARRE
COLLET Jacques PICHON Alain	SUSINI Jean-Paul CLEMENT Henri	GOULLIEUX Pierre BOSDURE Dominique LA GRECA Michel FERON Sylvain BADDOUR Nawal POTTIN Claude (suppléant de DE SOUSA Humberto) LAURENT Marc
LA FERTE S/S JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
RICHARD Marie MORET Jean-Claude ABELOOS Edith BIMBI Eric PERROTIN Claire CELERIER Daniel ADELINE Dominique LAGRAVE Gilles PIERRE Nathalie ROUCOU Jean JUBERT Flora PINSON Josiane COLONNA Françoise FUMERON Emmanuel VANTHYGHEM Ludovic	FORTIER Patrick BARRAULT Christian	DESFERET Bernard
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVEE	REUIL EN BRIE
VANISCOTTE Jean-Pierre	BOISNIER Gérard	ROMANOW Patrick CEVAER Michel
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	ST JEAN LES 2 JUMEAUX
ROBCIS Josselyne VEYSSET Katy CHERON Michel	GEIST Gérard	SPECQUE Claude HINCELIN Hubert BOISDRON Patrick

SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
KUPZACK Danielle RIGAULT Pierre	ARNOULT François	FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		
PRISE Guy HORDE Pierre (suppléant de OUDARD Bernard)		

Madame BELDENT fait l'appel et déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions.

Puis, il est passé à l'élection du Président et des vice-présidents.

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 - 1^{er}§ et L.5211-7 / 8 et 9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * *

1. ELECTION DU PRESIDENT :

Pour cette élection, la séance est placée sous la présidence de Monsieur Benoît ALBEROLA, le doyen d'âge des membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire Mademoiselle Claire PERROTIN, la plus jeune déléguée présente, et ceci pour l'ensemble de la séance.

Le Conseil Communautaire a choisi Monsieur Philippe FOURMY et Madame Katy VEYSSET, plus jeunes délégués présents comme assesseurs, et ceci pour l'ensemble de la séance.

Premier tour de scrutin :

Le Président après avoir donné lecture des articles L.2122-4 (1^{er} §) et 4-1, L.2122-5, L.2122-7 et L.2122-8 (2 premiers §) du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du (de la) Président (e).

⇒ Deux délégués présentent leur candidature :

- Madame Jeannine BELDENT
- Monsieur Pierre RIGAULT

Chaque délégué a remis dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....51
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....4
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....47
- Majorité absolue.....24

Ont obtenu :

- Madame Jeannine BELDENT : 26 voix (vingt six voix)
- Monsieur Pierre RIGAULT : 21 voix (vingt et une voix)

Madame **Jeannine BELDENT** ayant la majorité absolue est proclamée Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

* . * . *

2. NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS :

Aux termes de l'article L.5211-10, le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Les délégués ont donc été appelés à délibérer sur le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes.

Les délégués ont déposé dans l'urne leur bulletin de vote portant le nombre de vice-présidents.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....50
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....1
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....49

Le vote a donné les résultats suivants :

- 6 Vice-présidents : 39 voix (trente neuf voix)
- 7 Vice-présidents : 4 voix (quatre voix)
- 8 Vice-présidents : 6 voix (six voix)

Le Conseil Communautaire décide de procéder à l'élection de 6 (six) vice-présidents.

* . * . *

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS :

3.1 Election du 1^{er} Vice-président :

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, élue présidente, à l'élection des vice-présidents.

Le rang des vice-présidents résulte de leur nomination.

Un candidat s'est présenté : Madame Marie RICHARD.

Chaque délégué, a remis dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

* * *

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....51
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....16
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....35
- Majorité absolue.....18

Ont obtenu :

- Madame Marie RICHARD : 35 voix (trente cinq voix)

Madame Marie RICHARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée première vice-présidente.

* * *

3.2 Election du 2^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin :

Deux candidats se sont présentés :

- Monsieur Pierre GOULLIEUX
- Monsieur Gérard GEIST

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....51
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....10
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....41
- Majorité absolue.....22

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard GEIST : 21 voix (vingt et une voix)
- Monsieur Pierre GOULLIEUX : 20 voix (vingt voix)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

* * *

Deuxième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....51
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....3
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....48
- Majorité absolue.....25

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard GEIST : 29 voix (vingt neuf voix)
- Monsieur Pierre GOULLIEUX : 19 voix (dix neuf voix)

Monsieur **Gérard GEIST** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième vice-président.

* . * . *

3.3 Election du 3^{ème} Vice-président :

Un candidat s'est présenté Monsieur Patrick BOISDRON.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....51
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....20
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....31
- Majorité absolue.....16

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick BOISDRON : 31 voix (trente et une voix)

Monsieur **Patrick BOISDRON** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième vice-président.

* . * . *

3.4 Election du 4^{ème} Vice-président :

Un candidat s'est présenté : Monsieur Patrick FORTIER

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....51
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....20
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....31
- Majorité absolue.....16

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick FORTIER : 31 voix (trente et une voix)

Monsieur **Patrick FORTIER** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième vice-président.

* * *

3.5 Election du 5^{ème} Vice-président :

Trois candidats se sont présentés : Monsieur Patrick ROMANOW, Madame Josselyne ROBCIS et Monsieur LA GRECA Michel.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....51
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....2
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....49
- Majorité absolue.....25

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick ROMANOW : 23 voix (vingt trois voix)
- Madame Josselyne ROBCIS : 16 voix (seize voix)
- Monsieur Michel LA GRECA : 10 voix (dix voix)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

* * *

Deuxième tour de scrutin :

Trois candidats se sont présentés : Monsieur Patrick ROMANOW, Madame Josselyne ROBCIS et Monsieur LA GRECA Michel.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 50
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître..... 0
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés..... 50
- Majorité absolue.....26

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick ROMANOW : 26 voix (vingt-six voix)
- Madame Josselyne ROBCIS : 16 voix (seize voix)
- Monsieur LA GRECA Michel : 8 voix (huit voix)

Monsieur **Patrick ROMANOW** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-président.

* . * . *

3.6 Election du 6^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin :

Trois candidats se sont présentés : Monsieur Jean-Paul SUSINI, Madame Josselyne ROBCIS et Monsieur LA GRECA Michel.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....51
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....2
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....49
- Majorité absolue.....25

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Paul SUSINI : 24 voix (vingt quatre voix)
- Madame Josselyne ROBCIS : 14 voix (quatorze voix)
- Monsieur Michel LA GRECA : 11 voix (onze voix)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

* . * . *

Deuxième tour de scrutin :

Deux candidats se sont présentés : Monsieur Jean-Paul SUSINI et Madame Josselyne ROBCIS.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....51
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....5
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....46
- Majorité absolue.....24

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Paul SUSINI : 32 voix (trente deux voix)
- Madame Josselyne ROBCIS : 14 voix (quatorze voix)

Monsieur **Jean-Paul SUSINI** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé sixième vice-président.

* . * . *

- La Présidente a déclaré **Madame Marie RICHARD** installée en qualité de **première vice-présidente**.
- La Présidente a déclaré **Monsieur Gérard GEIST** installé en qualité de **deuxième vice-président**.
- La Présidente a déclaré **Monsieur Patrick BOISDRON** installé en qualité de **troisième vice-président**.
- La Présidente a déclaré **Monsieur Patrick FORTIER** installé en qualité de **quatrième vice-président**.
- La Présidente a déclaré **Monsieur Patrick ROMANOW** installé en qualité de **cinquième vice-président**.
- La Présidente a déclaré **Monsieur Jean-Paul SUSINI** installé en qualité de **sixième vice-président**.

* . * . *

SERVICES GENERAUX

◆ ELECTION DES DELEGUES AU SMITOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) :

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de Monthyon (SMITOM).

Les statuts du SMITOM prévoient dans le cas de la Communauté de Communes : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants, à désigner au scrutin secret.

⇒ Cinq délégués présentent leur candidature en qualité de délégué titulaire :

- Monsieur Guy PRISE,
- Monsieur Gérard BOISNIER,
- Monsieur Philippe FOURMY,
- Monsieur Sylvain FERON,
- Monsieur Emmanuel FUMERON.

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	51
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	2
➤ Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....	49
➤ Majorité absolue.....	25

Ont obtenu :

➤ Monsieur Guy PRISE :	37 voix (trente sept voix)
➤ Monsieur Gérard BOISNIER :	42 voix (quarante deux voix)
➤ Monsieur Philippe FOURMY :	33 voix (trente trois voix)
➤ Monsieur Sylvain FERON :	40 voix (quarante voix)
➤ Monsieur Emmanuel FUMERON :	26 voix (vingt six voix)

Messieurs **Guy PRISE**, **Gérard BOISNIER**, **Philippe FOURMY** et **Sylvain FERON** sont élus délégués titulaires de la Communauté de Communes au SMITOM.

⇒ Quatre délégués présentent leur candidature en qualité de délégué suppléant :

- Monsieur Michel LA GRECA,
- Monsieur Patrick ROMANOW,
- Monsieur Marc LAURENT,
- Mademoiselle Claire PERROTIN.

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	51
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	2
➤ Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....	49
➤ Majorité absolue.....	25

Ont obtenu :

1. Mademoiselle Claire PERROTIN :	48 voix (quarante huit voix)
2. Monsieur Patrick ROMANOW :	46 voix (quarante six voix)
3. Monsieur Marc LAURENT :	44 voix (quarante quatre voix)
4. Monsieur Michel LA GRECA :	41 voix (quarante et une voix)

Mademoiselle **Claire PERROTIN**, Messieurs **Patrick ROMANOW**, **Marc LAURENT** et **Michel LA GRECA** sont élus dans cet ordre délégués suppléants au SMITOM.

* * *

① **Départ de Monsieur CHERON Michel qui donne pouvoir à Madame Josselyne ROBCIS**
(présents : 50 - votants : 51)

* * *

◆ **ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE MARNE-OURCQ :**

Le Syndicat Mixte Marne-Ourcq rassemble les 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Fertois, ainsi que les 22 communes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

L'objet initial de ce Syndicat est la révision du Schéma Directeur Marne-Ourcq. Celui-ci, consultable dans toutes les communes concernées, a notamment identifié différentes zones destinées à accueillir de l'urbanisation sous forme d'activité, dont la zone des Effaneaux située sur les trois communes de Dhuisy - Chamigny et Sainte Aulde.

Le Syndicat a ensuite reçu délégation de compétences pour cette dernière zone, et également pour l'aire des gens du voyage à La Ferté sous Jouarre.

A ce titre, pour la Communauté de Communes du Pays Fertois il y a lieu d'élire au Comité Syndical, 7 (sept) délégués titulaires et 7 (sept) délégués suppléants au scrutin secret.

⇒ Neuf candidats présentent leur candidature en qualité de délégué titulaire au Syndicat Mixte Marne Ourcq :

- Monsieur Guy PRISE,
- Monsieur Sylvain FERON,
- Madame Marie RICHARD,
- Monsieur Gérard GEIST,
- Monsieur Claude SPECQUE,
- Monsieur Henri CLEMENT,
- Madame Katy VEYSSET,
- Monsieur Patrick ROMANOW,
- Monsieur Pierre RIGAULT.

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	49
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	3
➤ Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....	46
➤ Majorité absolue.....	24

Ont obtenu :

➤ Monsieur Guy PRISE :	16 voix (seize voix)
➤ Monsieur Sylvain FERON :	21 voix (vingt et une voix)
➤ Madame Marie RICHARD :	36 voix (trente six voix)
➤ Monsieur Gérard GEIST :	28 voix (vingt huit voix)
➤ Monsieur Claude SPECQUE :	33 voix (trente trois voix)
➤ Monsieur Henri CLEMENT :	25 voix (vingt cinq voix)
➤ Madame Katy VEYSSET :	22 voix (vingt deux voix)
➤ Monsieur Patrick ROMANOW :	21 voix (vingt et une voix)

- Monsieur Pierre RIGAULT : 32 voix (trente deux voix)

Madame Marie RICHARD, Messieurs Gérard GEIST, Claude SPECQUE, Henri CLEMENT et Pierre RIGAULT ont obtenu la majorité absolue.

Un deuxième tour est nécessaire pour les deux autres places de délégué titulaire.

Se présentent Monsieur Guy PRISE, Monsieur Sylvain FERON, Madame Katy VEYSSET et Monsieur Patrick ROMANOW.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....49
- A déduire : bulletins blancs ou nuls.....2
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....47
- Majorité absolue.....24

Ont obtenu :

- Monsieur Guy PRISE : 11 voix (onze voix)
- Monsieur Sylvain FERON : 23 voix (vingt trois voix)
- Madame Katy VEYSSET : 20 voix (vingt voix)
- Monsieur Patrick ROMANOW : 25 voix (vingt cinq voix).

Monsieur Patrick ROMANOW obtient la majorité absolue.

Un troisième tour est nécessaire pour la dernière place de délégué titulaire.

Se présentent Madame Katy VEYSSET et Monsieur Sylvain FERON.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....48
- A déduire : bulletins blancs ou nuls.....15
- Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....33
- Majorité relative.

Ont obtenu :

- Madame Katy VEYSSET : 18 voix (dix huit voix)
- Monsieur Sylvain FERON : 15 voix (quinze voix)

Madame Katy VEYSSET est élue à la majorité relative.

La liste des délégués titulaires est donc la suivante :

- Madame Marie RICHARD,
- Monsieur Pierre RIGAULT,
- Monsieur Claude SPECQUE,
- Monsieur Gérard GEIST,
- Monsieur Henri CLEMENT,
- Monsieur Patrick ROMANOW,
- Madame Katy VEYSSET.

Sept candidats se présentent pour être délégué suppléant : Monsieur Jean-Claude MORET, Mademoiselle Claire PERROTIN, Monsieur Dominique BOSDURE, Monsieur Daniel CELERIER, Monsieur François ARNOULT, Madame Nawal BADDOUR et Monsieur Hubert HINCELIN.

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	49
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	3
➤ Reste : pour le nombre des suffrages exprimés.....	46
➤ Majorité absolue.....	24

Ont obtenu :

➤ Monsieur Jean-Claude MORET :	40 voix (quarante voix)
➤ Mademoiselle Claire PERROTIN :	40 voix (quarante voix)
➤ Monsieur Dominique BOSDURE :	31 voix (trente et une voix)
➤ Monsieur Daniel CELERIER :	40 voix (quarante voix)
➤ Monsieur François ARNOULT :	32 voix (trente-deux voix)
➤ Madame Nawal BADDOUR :	26 voix (vingt six voix)
➤ Monsieur Hubert HINCELIN :	33 voix (trente trois voix).

Sont élus délégués suppléants, dans cet ordre :

1. Monsieur Jean-Claude MORET,
2. Monsieur Daniel CELERIER,
3. Mademoiselle Claire PERROTIN,
4. Monsieur Hubert HINCELIN,
5. Monsieur François ARNOULT,
6. Monsieur Dominique BOSDURE,
7. Madame Nawal BADDOUR.

* * *

◆ ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA PRESIDENTE A L'ELECTRIFICATION RURALE :

La Présidente de la Communauté de Communes étant de droit Président du Syndicat d'Electrification, il appartient au Conseil d'élire le délégué suppléant au scrutin secret.

Un candidat se présente : Monsieur Sylvain FERON.

Monsieur Sylvain FERON est élu à l'unanimité des voix.

* * *

◆ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU PETIT MORIN :

⇒ Election des délégués titulaires et suppléants

Pour l'alimentation en eau potable, les communes de Bassevelle, Bussières et Saâcy sur Marne relèvent d'un syndicat intercommunal, le syndicat intercommunal de distribution des eaux de la Vallée du Petit Morin.

La situation étant celle prévue par l'article L.5214-21 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir : lorsqu'une commune membre d'un syndicat de communes, créé avec des communes extérieures à ce syndicat, une communauté de communes, celle-ci est substituée de plein droit aux communes dans ce syndicat.

- **Considérant** qu'il appartient au Conseil d'élire ses délégués au Syndicat Intercommunal de distribution des eaux de la Vallée du Petit Morin, pour le compte des communes de Bassevelle, Bussières et de Saâcy sur Marne, à savoir six délégués titulaires (2 par commune) et six délégués suppléants (2 par commune) en application des statuts de ce syndicat.

Le vote a lieu à bulletin secret.

⇒ Deux candidats se présentent pour la place de délégué titulaire représentant la commune de Saâcy sur Marne :

- Madame Josselyne ROBCIS,
- Madame Katy VEYSSET.

⇒ Deux candidats sont présentés pour les places de délégué titulaire représentant la commune de Bassevelle :

- Monsieur Bernard RICHARD,
- Monsieur Jean-Philippe KLOS, délégué suppléant de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

⇒ Deux candidats sont présentés pour la place de délégué titulaire de la commune de Bussières :

- Monsieur Marc VALLEE,
- Monsieur René RAMBAUD, délégué suppléant de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Puis il est passé au vote.

Les candidats sont élus à l'unanimité des voix des membres du Conseil.

⇒ Deux candidatures sont présentées pour les places de délégué suppléant représentant la commune de Saâcy sur Marne :

- Monsieur Jean-Claude BOUVRAND, délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- Monsieur Michel CHERON.

⇒ Deux candidatures sont présentées pour les places de délégué suppléant représentant la commune de Bassevelle :

- Monsieur Alain DERVIN, délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- Monsieur Pierre-Emmanuel BEGNY, délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays Fertois.

⇒ Deux candidatures sont présentées pour les places de délégué suppléant représentant la commune de Bussières :

- Monsieur Serge MOBAILLY, délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- Monsieur Michel LA GRECA.

Puis, il est passé au vote.

Les candidats sont élus à l'unanimité des voix des membres du Conseil Communautaire.

Les délégués de la Communauté de Communes au Syndicat intercommunal des eaux de la Vallée du Petit Morin sont donc :

☒ Titulaires :

- Madame Josselyne ROBCIS,
- Madame Katy VEYSSET.
- Monsieur Bernard RICHARD,
- Monsieur Jean-Philippe KLOS
- Monsieur Marc VALLEE,
- Monsieur René RAMBAUD

☒ Suppléants :

- Monsieur Jean-Claude BOUVRANDE,
- Monsieur Michel CHERON.
- Monsieur Alain DERVIN,
- Monsieur Pierre-Emmanuel BEGNY.
- Monsieur Serge MOBAILLY,
- Monsieur Michel LA GRECA.

* * *

◆ SIVOM DE BOUTIGNY :

⇒ Election des délégués titulaires et suppléants

Pour l'alimentation en « eau potable » la commune de Signy Signets relève d'un syndicat intercommunal, le SIVOM de Boutigny.

La situation étant celle prévue par l'article L.5214-21 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir : lorsqu'une commune membre d'un syndicat de communes, créé avec des communes extérieures à ce syndicat, une communauté de communes, celle-ci est substituée de plein droit aux communes dans ce syndicat.

- **Considérant** qu'il appartient au Conseil d'élire ses délégués au sein du SIVOM de Boutigny, pour le compte de la commune de Signy Signets, à savoir deux délégués titulaires et deux délégués suppléants en application des statuts de ce syndicat.

Le vote a lieu au scrutin secret.

⇒ Deux candidatures sont présentées pour la place de délégué titulaire :

- Monsieur Philippe FOURMY,
- Monsieur Didier LEMOINE, délégué suppléant de Signy Signets à la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Puis il est passé au vote :

Les candidats sont élus à l'unanimité des voix des membres du Conseil Communautaire.

⇒ Deux candidatures sont présentées pour la place de délégué suppléant :

- Monsieur Jean-Michel THIBAUT, délégué suppléant de Signy Signets à la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- Monsieur Gérard BOISNIER.

Les candidats sont élus à l'unanimité des voix des membres du Conseil Communautaire.

Les délégués de la Communauté de Communes du Pays Fertois au SIVOM de Boutigny sont donc :

☒ **Titulaires :**

- Monsieur Philippe FOURMY,
- Monsieur Didier LEMOINE.

☒ **Suppléants :**

1. Monsieur Jean-Michel THIBAUT,
2. Monsieur Gérard BOISNIER.

* * *

◆ **SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.) DE CRECY LA CHAPELLE ET ENVIRONS :**

⇒ Election des délégués titulaires et suppléants

Pour l'alimentation en eau potable la commune de Pierre Levée relève d'un syndicat intercommunal, le SMAEP de Crécy la Chapelle et environs.

La situation étant celle prévue par l'article L5214-21 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir : lorsqu'une commune membre d'un syndicat de communes, créé avec des communes extérieures à ce syndicat, une communauté de communes, celle-ci est substituée de plein droit aux communes dans ce syndicat.

- **Considérant** qu'il appartient au Conseil d'élire ses délégués au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Crécy La Chapelle, pour le compte de la commune de PIERRE LEVEE, à savoir deux délégués titulaires et deux délégués suppléants en application des statuts de ce syndicat.

Le vote a lieu à scrutin secret.

⇒ Deux candidatures sont présentées pour la place de délégué titulaire :

- Monsieur Gérard BOISNIER,
- Monsieur Philippe DESWARTE, délégué suppléant de Pierre Levée à la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Puis, il est passé au vote.

Les candidats sont élus à l'unanimité des voix des membres du Conseil Communautaire.

⇒ Deux candidatures sont présentées pour la place de délégué suppléant :

- Monsieur Gilles KALFOUS, délégué suppléant de Pierre Levée à la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- Monsieur Philippe FOURMY.

Puis, il est passé au vote.

Les candidats sont élus à l'unanimité des voix des membres du Conseil Communautaire.

Les délégués de la Communauté de Communes du Pays Fertois au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Crécy La Chapelle sont donc :

☒ Titulaires :

- Monsieur Gérard BOISINER,
- Monsieur Philippe DESWARTE.

☒ Suppléants :

1. Monsieur Gilles KALFOUS,
2. Monsieur Philippe FOURMY.

* * *

☒ En raison de l'heure très tardive, il est proposé de reporter l'examen du dernier point de l'ordre du jour au prochain Conseil Communautaire du mercredi 23 avril 2008.

→ Madame Jeannine BELDENT clôt la séance.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le

La Présidente,

J. BELDENT